



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N°03 /2022

« Séance publique »

Le Mercredi 12 Octobre 2022 à partir de 10h du matin il sera procédé, en séance publique, au siège de l'Agence Urbaine de Khémisset, sis à 21, avenue Abdelhamid Zmmouri, Kémisset, à l'ouverture des plis relative à l' appel d'offres ouvert suivant :

N° AO	Objet	Date et heure d'ouverture des plis
03/2022	L'étude relative à l'établissement du plan d'Aménagement de la Ville de Sidi Allal El Bahraoui.	12/10/2022 10h 00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives et Financières à l'Agence Urbaine de Khémisset, sise 21 avenue Abdelhamid Zemmouri, Khémisset. Et peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence urbaine de Khémisset.

Le cautionnement provisoire de l'appel d'offres ouvert est fixé comme suit :

- ✓ Appel d'offres ouvert n°03/2022 5.000,00 DH (Cinq mille dirhams) ;

L'estimation des coûts des prestations de l'appel d'offres ouvert est fixée comme suit :

- ✓ Appel d'offres ouvert n°03/2022 330.000,00 DH (Trois Cent Trente mille dirhams TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre leurs dossiers en ligne via le portail : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires » ;
- Soit déposer contre récépissé dans les bureaux de la Division des Affaires Administratives et Financières sise à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse citée plus haut ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres à l'ouverture de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation relatif aux appels d'offres concernés.

